



Dispositions particulières liées au protocole sanitaire pour l'été 2020



Suite au protocole sanitaire transmis par le Ministère de la Jeunesse et des Sports de l'Yonne, la municipalité a décidé d'appliquer les mesures suivantes dans le cadre du fonctionnement du centre de loisirs de Gurgy du 3 juillet au 28 août 2020.

1 - Effectifs maximum accueillis par jour :

LES PETITS (de 3 à 5 ans)

8 enfants par jour
Lieu : Salle Pierre Dufour
(dans la cour de la MDJ)

LES GRANDS (de 6 à 12 ans)

14 enfants par jour
Lieu : Maison de la Jeunesse

LES ADOS (du CM2 à 17 ans)

8 jeunes par jour
5 jeunes en sortie minibus
Lieu : Secteur ados

2 - Priorité des inscriptions :

1 - Familles de Gurgy avec au moins un des parents déclaré personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la nation

Fin des inscriptions :
24 juin

Confirmation inscription :
25 juin

2 - Familles de Gurgy

3 - Familles extérieures à la commune de Gurgy. Placées sur liste d'attente et selon date d'arrivée de l'inscription

Inscriptions selon places disponibles à partir du **25 juin**
Confirmation inscription :
Du 26 juin au 02 juillet



Dispositions particulières liées au protocole sanitaire pour l'été 2020



Suite au protocole sanitaire transmis par le Ministère de la Jeunesse et des Sports de l'Yonne, la municipalité a décidé d'appliquer les mesures suivantes dans le cadre du fonctionnement du centre de loisirs de Gurgy du 3 juillet au 28 août 2020.

1 - Effectifs maximum accueillis par jour :

LES PETITS (de 3 à 5 ans)

8 enfants par jour
Lieu : Salle Pierre Dufour
(dans la cour de la MDJ)

LES GRANDS (de 6 à 12 ans)

14 enfants par jour
Lieu : Maison de la Jeunesse

LES ADOS (du CM2 à 17 ans)

8 jeunes par jour
5 jeunes en sortie minibus
Lieu : Secteur ados

2 - Priorité des inscriptions :

1 - Familles de Gurgy avec au moins un des parents déclaré personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la nation

Fin des inscriptions :
24 juin

Confirmation inscription :
25 juin

2 - Familles de Gurgy

3 - Familles extérieures à la commune de Gurgy. Placées sur liste d'attente et selon date d'arrivée de l'inscription

Inscriptions selon places disponibles à partir du **25 juin**
Confirmation inscription :
Du 26 juin au 02 juillet



Dispositions particulières liées à la crise sanitaire pour l'été 2020



Dispositions particulières liées à la crise sanitaire pour l'été 2020



3 - Recommandations sanitaires :

LA PRISE DE TEMPÉRATURE

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

PORT DU MASQUE

Le port du masque n'est pas obligatoire pour un mineur de moins de 11 ans, sauf lorsqu'il présente des symptômes d'infection COVID-19 ; auquel cas, il est isolé, muni d'un masque adapté, dans l'attente de ses responsables légaux.

Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants.

CONDUITE À TENIR LORS D'UNE SUSPICION OU D'UN CAS AVÉRÉ DE COVID-19 DANS UN ACM

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement conduira à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température sera réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.

En cas de symptômes, les parents de l'enfant seront avertis et devront venir le chercher.

L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.

3 - Recommandations sanitaires :

LA PRISE DE TEMPÉRATURE

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

PORT DU MASQUE

Le port du masque n'est pas obligatoire pour un mineur de moins de 11 ans, sauf lorsqu'il présente des symptômes d'infection COVID-19 ; auquel cas, il est isolé, muni d'un masque adapté, dans l'attente de ses responsables légaux.

Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants.

CONDUITE À TENIR LORS D'UNE SUSPICION OU D'UN CAS AVÉRÉ DE COVID-19 DANS UN ACM

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement conduira à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température sera réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.

En cas de symptômes, les parents de l'enfant seront avertis et devront venir le chercher.

L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.